



V. D.9432 : Remplacement des filiales automobiles par une filiale unique (S.C.E.T.A.).

Représentation de la S.N.C.F. à la Société de Transports des Pyrénées du Midi (S.T.A.M.)

Représentation

... Dargeou, Pellarin, Berthelot	(s) C.D.	10. 5.38	32	VII	
... andean, Liaud	(s) C.A.	11. 5.38	49	V	
	C.D.	6.12.38	32	XI	c (b)
... (Dargeou)	(s) C.D.	24. 1.39	72	X	c (f)
... Pellarin à la S.N.C.F.		1. 5.39			
... à la S.N.C.F.		2. 5.39			
... (Pellarin)	(s) C.D.	2. 5.39	48	XIII	h
... à la S.N.C.F. à la S.T.A.M.		5. 7.39			
... à M. Girette		5. 7.39			
... (Berthelot)	(s) C.D.	14.11.39	8	IIbis	
... (Girette)	C.D.	9. 1.40	39	VIIbis	
... (confirmation)	(s) C.A.	24.12.40	43	VII	

Représentation de la S.N.C.F. à la Société de Transports auxiliaires du Midi (S.T.A.M.)

QUESTION VII - Désignation des membres du Conseil  
d'Administration de la S.N.C.F.  
chargés de la représenter dans  
les Sociétés dont elle est ac-  
tionnaire.-

P.V.

.....

M. LE PRESIDENT propose, ....., au Conseil :

.....

- de confirmer les différents mandats confiés à M. LIAUD, ...

.....

Le Conseil approuve ces propositions.

Sténo (s) P. 43

.....

M. LE PRESIDENT - .....Les conclusions à tirer de ces  
textes (nouvelle législation sur les Sociétés et sur les cumuls)  
sont, dans tous les cas, les suivantes :

.....

..... en quatrième lieu, M. LIAUD, administrateur représentant  
le personnel, se trouve être seul à ~~xx~~ n'être pas atteint par la  
limite de 8 Conseils fixée par la loi.

.....

Enfin, je demanderai à M. LIAUD de vouloir bien conserver les  
postes qu'il occupe actuellement .....;;.....

.....

Ces désignations sont approuvées.

QUESTION VII<sup>bis</sup> - Représentation de la  
S.N.C.F. au Conseil d'Administration de  
P.V. COURT diverses Sociétés de transports.

Le Comité désigne:

M. BOURGEOIS, nommé Chef de la Division Centrale de la Coordination au Service Commercial, en remplacement de M. GIRETTE, pour représenter la S.N.C.F. au lieu et place de ce dernier dans les Conseils d'Administration :

- de la Société Auxiliaire de Transports automobiles de l'Est (S.A.T.E.),
- de la Société de Transports auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.),
- de la Société des Transports auxiliaires de la Région du Nord (S.T.A.R.N.),
- de la Société auxiliaire des Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.);

J M. GIRETTE, nommé Chef de la Division Commerciale au Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest, en remplacement de M. BOURGEOIS, pour représenter la S.N.C.F., au lieu et place de ce dernier, au Comité de Direction de la Société Française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.)

STENO p. 39

M. BOUFFANDEAU. - Je demande que M. GIRETTE reste administrateur de la S.T.A.M. où il a remplacé M. PELLARIN. Plusieurs considérations militent en faveur de ce maintien : d'abord les fonctions d'administrateur-délégué qui lui ont été confiées par la S.T.A.M.; ensuite sa récente nomination comme chef de la division commerciale au Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest. Puisque M. GIRETTE est appelé à suivre les questions de trafic dans cette Région, je trouve tout à fait logique qu'il reste administrateur de la S.T.A.M., dont l'activité s'exerce dans le Midi.

M. LE BESNERAIS.- N'y a-t-il pas une autre place disponible <sup>pour lui</sup> au Conseil d'Administration de la S.T.A.M. ? Car je crois qu'il est utile que M. BOURGEOIS, en tant que Chef du Service chargé de suivre les questions de coordination, fasse partie de tous les Conseils d'Administration des filiales automobiles. S'il reste une place libre au Conseil d'Administration de la S.T.A.M., je n'ai pas d'objection au maintien de M. GIRETTE.

M. BOUFFANDEAU.- Je ne crois pas qu'il y en ait. M. GIRETTE est administrateur de la S.T.A.M. depuis 5 mois environ et c'est vous-même qui l'avez désigné. Il est toujours ennuyeux de changer un administrateur-délégué, alors qu'il commence à connaître l'affaire.

M. LE BESNERAIS.- Je maintiendrais sans difficultés M. GIRETTE à la S.T.A.M. si une place était disponible.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de réserver provisoirement la question de la S.T.A.M. et d'approuver le surplus des propositions qui nous sont soumises.

M. LE BESNERAIS.- Il faut que M. BOURGEOIS fasse partie du Conseil de la S.T.A.M., car il importe que le Chef de la Division Centrale de la Coordination soit membre des Conseils d'Administration des différentes filiales automobiles.

M. LE PRESIDENT.- Vous insistez ?

M. LE BESNERAIS.- Cui, du moment qu'il n'est pas possible de disposer d'une place au Conseil de la S.T.A.M., en faveur de M. GIRETTE, il faut que celui-ci cède son siège à M. BOURGEOIS.

M. GAIMPRET.- Si une place pouvait être rendue disponible, M. GIRETTE pourrait-il rester administrateur-délégué, car M. BOUFFANDEAU voudrait, il me semble, le maintenir dans cette fonction ?

M. LE BESNERAIS.- Je ne tiens pas particulièrement à ce que le Chef du Service de coordination soit administrateur-délégué de la S.T.A.M. Il me suffit qu'il soit membre des Conseils d'Administration des diverses filiales automobiles. Si donc une place pouvait être trouvée pour M. GIRETTE, je n'aurais pas d'objection à ce qu'il reste administrateur-délégué.

M. BOUFFANDEAU.- Il existait bien une place vacante au Conseil de la S.T.A.M. Mais vous venez d'y nommer M. DREYFUS.

M. LE BESNERAIS.- Oui, en remplacement de M. BERTHELOT. M. BERTHELOT faisait partie du Conseil de la S.T.A.M. en tant que directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest. Lorsque M. DREYFUS l'a remplacé à ce dernier poste, il a, par la même occasion, été désigné pour occuper son poste d'Administrateur à la S.T.A.M.

M. GAIMPRET.- Cette fonction d'Administrateur de la S.T.A.M. ne correspond plus aux attributions actuelles de M. GIRETTE.

M. BOUFFANDEAU.- Il est cependant bien placé pour l'exercer. D'autre part, il ne faudrait pas non plus remplacer M. METTAS.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose d'approuver les propositions du Directeur Général. On verra si on pourra trouver une place pour M. GIRETTE.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS.

---

Comité de Direction

---

Séance du 9 janvier 1940.

---

VII<sup>bis</sup> - Représentation de la S.N.C.F. au Conseil  
d'Administration de diverses Sociétés de  
transports.

du 9 Janvier 1940 193

(Question N° VII bis)

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

—  
Secrétariat général

—  
Participations financières

Paris, le 3 janvier 1940

NOTE pour le COMITÉ DE DIRECTION

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1940, M. GIRETTE, Chef de la Division Centrale de la Coordination au Service Commercial a été nommé Chef de la Division Commerciale au Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest, en remplacement de M. BOURGEOIS, nommé lui-même Chef de la Division Centrale de la Coordination au Service Commercial.

En raison des fonctions qu'ils occupaient précédemment M.M. GIRETTE et BOURGEOIS avaient été désignés par le Comité de Direction pour représenter la S.N.C.F. dans diverses Sociétés filiales, savoir :

M. GIRETTE :

- au Conseil d'Adm<sup>on</sup> de la Société auxiliaire de transports automobiles de l'Est (S.A.T.E.)
- d°- de la Société de Transports auxiliaires des chemins de fer du Midi (S.T.A.M.)
- d°- de la Société des Transports auxiliaires de la Région du Nord (S.T.A.R.N.)
- d°- de la Société auxiliaire des Transports du Réseau P.L.M. (T.P.L.M.)
- d°- de la Société de Transports auxiliaires du Réseau P.O. (S.T.A.P.O.)

M. BOURGEOIS :

- au Conseil d'Adm<sup>on</sup> de la Société de Transports Auxiliaires du Réseau P.O. (S.T.A.P.O.)
- au Comité de Direction de la Société Française de Transports et Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.)

.....



A la suite du changement de fonctions de M.M. GIRETTE et BOURGEOIS, M. le Directeur Général propose au Comité d'approuver le remplacement dans les Conseils des Sociétés : S.A.T.E. S.T.A.M., S.T.A.R.N., et T.P.L.M. de M. GIRETTE par M. BOURGEOIS et dans le Comité de la S.T.E.F. de M. BOURGEOIS par M. GIRETTE, aucune modification n'intervenant dans le Conseil de la S.T.A.P.O. dont font partie les deux intéressés.

Le Secrétaire Général adjoint,

Signé : VAGOGNE.

14 novembre 1939

QU II bis

Représentation de la S.N.C.F. AU CA De la S.T.A.M.

(s) p. 8

M. LE PRESIDENT - J'ai à vous rendre compte des affaires suivantes que j'ai approuvées en vertu de la délégation de pouvoirs qui m'a été donnée par le Comité dans sa séance du 30 août 1939 :

Représentation de la S.N.C.F. dans les Stés filiales

J'ai désigné M. DREYFUS, Chef du Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest, pour représenter la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la Société des Transports auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.), en remplacement de M. BERTHELOT.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Secrétariat Général

Participations financières

Le 8 novembre 1939

D.92229/13<sup>17</sup>

Remplacement de  
M.BERTHELOT dans  
diverses Sociétés  
filiales.

NOTE POUR MONSIEUR LE PRESIDENT GUINAND.

D - 92229/69  
D - 92251/18  
D - 92251/20  
D - 92251/19

M. BERTHELOT, Directeur général adjoint de la S.N.C.F. avait été désigné en 1938, pour représenter, en sa qualité de Chef du Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest la Société Nationale dans les Conseils d'Administration de diverses Sociétés filiales, créées par les anciens Réseaux d'Orléans et du Midi, savoir:

- la Société des Voies Ferrées des Landes (V.F.L.)
- la Société des Voies Ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.)
- la Société des Transports Auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.)
- la Société des Transports Auxiliaires du Réseau Paris-Orléans (S.T.A.P.O.)

En vue de confier ces postes d'Administrateur à des Fonctionnaires de la Région Sud-Ouest, M. le Directeur Général propose de remplacer M.BERTHELOT:

- aux V.F.L. et aux V.F.D.M. par M. DUMAS, Directeur de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest,
- à la S.T.A.M. et à la S.T.A.P.O. par M. DREYFUS, Chef du Service de l'Exploitation de la Région Sud-Ouest.

Le Secrétaire Général adjoint:

Signé: VAGOGNE.

S.N.C.F.

- D - 92251/17
- D - 92251/20
- D - 92251/19
- D - 92251/15

Paris, le 5 juillet 1939

Mon Cher Camarade,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, dans sa séance du 2 mai 1939, le Comité de Direction vous a désigné pour occuper, à dater du 1er juillet 1939, le siège d'Administrateur précédemment attribué à M. PELLARIN, démissionnaire, dans les Conseils d'administration des Sociétés ci-après :

- Société auxiliaire des transports de l'Est (SATE),
- Société des transports auxiliaires des chemins de fer du Midi (STAM),
- Société des transports auxiliaires de la région du Nord (STARN),
- Société auxiliaire des transports du P.L.M. (T.P.L.M.).

Pour vous permettre d'exercer vos fonctions d'administrateur, la Société Nationale fait immatriculer à votre nom :

- 10 actions de la SATE, d'un nominal de 1000 francs,
- 10 - - STAM, d'un nominal de 1000 francs,
- 10 - - STARN, d'un nominal de 1000 francs,
- 10 - - TPLM, d'un nominal de 1000 francs, libérées d'un quart.

Ces actions seront affectées, selon la loi, à la garantie de votre gestion.

Toutes les sommes attribuées à ces actions (intérêts, dividendes et super-dividendes) comme tous jetons de présence, tantièmes et autres rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration de ces quatre Sociétés, seront versées directement à la S.N.C.F. qui les portera en recettes dans ses propres écritures. Dans le cas où tout ou partie de ces sommes vous serait versé par les Sociétés, vous aurez à en effectuer le reversement dans les caisses de la S.N.C.F. Mais, à titre de remboursement des frais nécessités par vos fonctions d'administrateur, la S.N.C.F. vous versera une allocation forfaitaire annuelle, payable en fin d'année.

Dans l'exercice de vos fonctions d'administrateur, vous voudrez bien vous tenir en liaison constante et directe avec la S.N.C.F. dont vous êtes le représentant au Conseil d'administration des dites Sociétés. Chaque semestre, vous présenterez, par mon intermédiaire, un compte rendu de mandat au Président du Conseil d'administration de la S.N.C.F., en double

.....

Monsieur GIRETTE, Ingénieur en chef, chef de la Division de la coordination au service commercial, 54, Bd Haussmann, PARIS.

exemplaire, ce compte rendu pouvant, sous réserve des observations spéciales que vous auriez à formuler, être établi d'accord entre les différents représentants de la Société Nationale dans les Conseils d'administration dont vous êtes Membre.

De convention expresse, la S.N.C.F. déclare vous couvrir, vous ou vos héritiers, contre tous recours en responsabilité civile se rattachant à vos fonctions d'administrateur, les responsabilités pénales restant seules à votre charge.

Enfin, vous vous obligez, vis-à-vis de la S.N.C.F., à remettre sans délai votre démission d'administrateur de ces quatre Sociétés au cas où vous cesseriez vos fonctions au chemin de fer ou si cette démission vous était demandée par la S.N.C.F.

Je vous prie, pour la bonne règle, de vouloir bien me donner votre accord sur la présente lettre dans les mêmes termes de me retourner, revêtues de votre signature, les pièces suivantes :

1°) quatre reconnaissances du droit de propriété de la S.N.C.F. sur les actions dont vous êtes titulaire comme administrateur de la SATE, de la STAM, de la STARN, et de la TPLM ;

2°) quatre lettres de démission des fonctions d'administrateur ;

3°) quatre bordereaux de transfert des actions déposées ;

Les pièces visées aux 2° et 3° seront datées ultérieurement par nos soins.

Votre dévoué Camarade,

Signé: LE BESNERAIS

## SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D - 92251/20

Paris, le 5 juillet 1939

COPIE

Monsieur le Président,

M. PELLARIN, représentant la S.N.C.F. dans votre Conseil, a exprimé le désir de résilier ses fonctions d'Administrateur de la Société des Transports auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.) à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1939.

Le Comité de Direction de la S.N.C.F. a proposé, pour le remplacer, M. GIRETTE, Ingénieur en Chef, Chef de la Division de la Coordination du Service Commercial de la S.N.C.F.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire approuver cette proposition par le Conseil d'Administration et, ultérieurement, par l'Assemblée Générale de vos actionnaires, et m'aviser lorsque cette ratification sera intervenue.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Signé : GUINAND,

Monsieur BOUFFANDEAU  
Président du Conseil d'Administration  
de la Société des Transports auxiliaires  
des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.)  
54, Boulevard Haussmann, PARIS -

2 mai 1939

S.T.A.M.

Représentation de la S.N.C.F.

P.V. COURT

Le Comité désigne M. GIRETTE, en remplacement de M. PELLARIN, pour représenter la Société Nationale :

- à partir du 1er juin 1939, aux Comités Fer-Route, Fer-Eau, Fer-Cabotage, Transports postaux du Conseil Supérieur des Transports;

- à partir du 1er juillet 1939, aux filiales automobiles: SATE, STAM, STARN, TPLM, STAPO.

(s) STENO p. 48

M. LE BESNERAIS .....

Je vous rappelle que M. PELLARIN représentait également la Société Nationale dans diverses filiales automobiles; il continuerait à la représenter jusqu'au 1er juillet, parce que les assemblées générales de ces Sociétés ont lieu au cours du mois de juin. A partir du 1er juillet, je vous propose de le remplacer dans ces filiales par M. GIRETTE.

M. LE PRESIDENT - Le Comité est d'accord.

2 mai 1939

COPIE

Mon Cher Camarade,

Par lettre du 1er mai, vous m'avez exprimé votre désir d'abandonner le service de la Coordination des Transports à partir du 1er juin et vos fonctions dans les Sociétés Auxiliaires de Transports Automobiles à partir du 1er juillet.

J'ai pris note de votre désir tout en regrettant que les circonstances ne vous permettent pas de nous continuer une collaboration qui a été si efficace et pour laquelle je désire vous transmettre encore tous les remerciements, tant de la Société Nationale que de son Directeur Général.

Croyez, mon Cher Camarade, à la nouvelle assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Le Directeur Général, .

Signé : LE BESNERAIS

Monsieur PELLARIN, Directeur Honoraire à la Société Nationale des Chemins de fer Français, 1, rue Madame - PARIS (6ème) -



Le 1er mai 1939

COPIE

Monsieur le Directeur Général

Ainsi que je vous l'ai laissé entendre récemment, je serais désireux d'abandonner le Service de la Coordination des Transports (route, eau, cabotage) à partir du 1er juin prochain.

M. GIRETTE pourra, à mon avis, assurer très convenablement ce Service ensuite.

En ce qui concerne le Service des Sociétés Auxiliaires de Transports Automobiles, vous avez mes lettres de démission à votre disposition.

Toutefois, je crois qu'il y aurait intérêt à ce que je continue à m'en occuper jusqu'au 1er juillet, parce que la S.T.A.R.N., dont je suis Vice-Président, la S.A.T.E., dont je suis Président, et la T.F.L.M., dont je préside le Comité de Direction, ont leurs Assemblées Générales dans le courant de juin.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mon respectueux dévouement.

Signé : PELLARIN.

24 janvier 1939

QU. X - Questions diverses

c) Représentation de la S.N.C.F.  
au sein du Conseil d'Adminis-  
tration de certaines filiales.

Le Comité décidé :

- de désigner M. SAUVAGE, nommé Chef de la Division du Mouvement voyageurs au Service central du Mouvement, en remplacement de M. DARGEBOU, pour occuper les sièges précédemment attribués à ce dernier au sein des Conseils d'Administration :
- de la Société auxiliaire des Transports de l'Est (SATE),
- de la Société des Transports auxiliaires des chemins de fer du Midi (STAM),
- de la Société des Transports auxiliaires de la région Nord (STARN),
- de la Société auxiliaire des Transports P.L.M. (T.P.L.M.),
- de la Société des Transports auxiliaires du P.O. (STAPO).
- de désigner M. DARGEBOU, nommé Chef du Service de l'Exploitation de la région de l'Est, en remplacement de M. GRANDJEAN, pour occuper le siège précédemment attribué à ce dernier au sein du Conseil d'Administration de la Société auxiliaire des Transports de l'Est (SATE).

## NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTION

-----

M. DARGEOU, Chef de la Division du Mouvement Voyageurs au Service Central du Mouvement, qui avait été désigné par le Comité de Direction dans sa séance du 10 mai 1938, pour représenter la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration de :

- La Sté auxiliaire des transports de l'Est (S.A.T.E.)
- la Sté des transports auxiliaires des Chemins de fer du Midi (S.T.A.M.)
- la Sté de transports auxiliaires de la Région Nord (S.T.A.R.N.)
- la Sté auxiliaire des transports du P.L.M. (T.P.L.M.)
- et la Sté des transports auxiliaires du P.O. (S.T.A.P.O.)

est nommé, à la date du 1er février 1939, Chef du Service de l'Exploitation de la Région de l'Est, en remplacement de M. GRANDJEAN, nommé Sous-Directeur à Strasbourg, lui-même désigné par le Comité de Direction le 10 mai 1938, pour représenter la S.N.C.F. au Conseil d'Administration de la S.A.T.E.

En raison des nouvelles fonctions de MM. DARGEOU et GRANDJEAN, il est proposé au Comité de modifier, comme suit, la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils de ces Sociétés :

M. SAUVAJOL, qui doit succéder à M. DARGEOU dans le poste que celui-ci occupe au Service Central du Mouvement, serait désigné pour représenter la S.N.C.F. aux Conseils de la S.A.T.E., de la S.T.A.M., de la S.T.A.R.N., de la T.P.L.M. et

de la S.T.A.P.O.

M. DARGEOU serait maintenu au Conseil de la S.T.T.E. pour occuper le siège qui avait été attribué à M. GRANDJEAN.

Signé : ANTONINI.

6 décembre 1938

QU. XI - Questions diverses

- c) Représentation de la S.N.C.F. aux  
Conseils d'Administration des fi-  
liales automobiles.

P.V. COURT

Le Comité décide de maintenir M. PELLARIN, admis à faire valoir ses droits à la retraite, comme représentant de la S.N.C.F. au sein des Conseils d'administration des filiales automobiles.

STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai proposé, au cours de notre dernière séance, de maintenir M. MUGNIOT, admis à la retraite, comme représentant de la S.N.C.F. au sein du Conseil de la Cie Nationale du Rhône. Je vous propose de maintenir M. PELLARIN, également admis à la retraite, dans les filiales automobiles des anciens réseaux dont il est administrateur au titre de la S.N.C.F.

M. BOUFFANDEAU - J'insiste particulièrement pour qu'il continue de nous représenter au sein du Conseil de la STAM.

M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'observations ? Il en est ainsi décidé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mai 1938

QUESTION V - Représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion de différents organismes dans lesquels elle possède une participation financière.

.....

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il reste à prendre parti sur le tableau qui a été distribué et qui doit être modifié sur plusieurs points en application des décisions prises. C'est ainsi que M.M. BOUFFANDEAU et CLAPIER ayant été désignés tous deux pour représenter la S.T.A.P.O, dont un à titre personnel, M. CLAPIER passera à la S.A.T.E. aux lieu et place de M. de TARDE qui remplacera M. CLAPIER à la S.T.A.P.O. D'autre part, il signale que M. PESCHAUD remplacera M. GOY à la T.P.L.M.

M. CRESCENT rappelle qu'il a demandé de réserver la solution en ce qui concerne la représentation à certaines Sociétés.

M. LE PRESIDENT répond qu'en effet la question a été réservée pour quelques sièges. C'est en particulier le cas pour la Compagnie Nationale du Rhône dont il sera parlé à la prochaine séance.

.....

.....

M. LE PRESIDENT .....

Il demande au Conseil d'approuver, compte tenu des décisions qu'il vient de prendre, les règles qui lui sont soumises, relatives à la représentation de la S.N.C.F., ainsi que la répartition des sièges dont il est saisi.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Extrait du tableau relatif à la  
représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils  
d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire

(tableau soumis au C.D. du 10 mai 1938  
et au C.A. du 11 mai 1938)

Représentation au C.A. de la S.T.A.M.

Désignation et activité de la Société	Capital social	Part appartenant à la SNCF (en %)	Composition du Conseil d'Administration		Représentation proposée	
			Nombre total des membres	Nombre des sièges à la disposition de la SNCF	Membres du Conseil d'Adminis- tration	Fonctionnaires ou actionnaires de la SNCF
S.T.A.M. (filiale automobile de la Compagnie du Midi)	15.000.000	95%	8	6	2	4 M. M. <del>BROCHU</del> DARGEBOU PELLARIN RENAUD Berthelot



10 mai 1938

-----

QUESTION VII - Représentation de la S.N.C.F.  
aux Conseils d'Administration des Sociétés  
dont elle est actionnaire et dans les  
Comités de gestion de différents orga-  
nismes dans lesquels elle possède une  
participation financière.-

S.T.A.M.

P.V. COURT

Le Comité procède à un nouvel examen de la question,  
en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil dans  
sa séance du lendemain.

Sous réserve de la décision de celui-ci, il arrête la  
liste des représentants, fonctionnaires de la S.N.C.F. ou fonc-  
tionnaires ayant appartenu aux cadres des anciens Réseaux.

(s) STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer un tableau  
qui contient certaines différences par rapport au tableau  
précédent.

.....

M. TIRARD - En ce qui concerne la S.T.A.M., les propositions  
faites auraient comme conséquence de renouveler entièrement le  
Conseil d'administration de cette Société : or il y a des discussions  
et des négociations en cours et ce renouvellement intégral pourrait  
présenter des inconvénients. Il conviendrait donc, dans l'intérêt du  
service, de désigner aux lieu et place de l'un des fonctionnaires  
proposés, soit M. GUFFLET, soit M. LECLERC du SABLON, qui sont presque  
seuls à connaître ces questions.

M. LE PRESIDENT - Il ne s'agit plus de notre représenta-  
tion par des Administrateurs, mais par des fonctionnaires.

.....

Or, pour la désignation des fonctionnaires qui représentent la S.N.C.F., nous allons demander demain une délégation au Conseil d'administration. Je pense qu'il nous l'accordera.

M. LE BESNERAIS - Pour répondre à l'observation de M. TIRARD, je ferai remarquer que M. GUFFLET n'est plus en liaison directe avec la S.N.C.F. et que M. LECLERC du SABLON ne peut continuer à s'occuper de cette filiale.

M. LE PRESIDENT - Nous avons intérêt à désigner le moins possible, pour nos représentants, de fonctionnaires en retraite.

M. LE BESNERAIS - Je proposerais donc de remplacer M. RENAUD par M. BERTHELOT qui serait mieux à sa place en sa qualité de chef d'exploitation de la Région Sud-Ouest. M. RENAUD prendrait la place de M. BERTHELOT à la S.T.A.P.O.

M. TIRARD - Il n'en reste pas moins qu'une période transitoire de 6 mois devrait être ménagée.

M. LE PRESIDENT - On pourrait, en effet, assurer une transition : M. GUFFLET assurerait pendant 6 mois encore la représentation de la S.N.C.F. dans la S.T.A.M. et M. BERTHELOT le remplacerait ensuite.

M. LE BESNERAIS - Il est bien entendu que M. RENAUD sera désigné pour la S.T.A.P.O. aux lieu et place de M. BERTHELOT.

M. LE PRESIDENT - D'accord.

Extrait du tableau relatif à la  
représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils  
d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire

(tableau soumis au C.D. du 10 mai 1938  
et au C.A. du 11 mai 1938)

Représentation au C.A. de la S.T.A.M.

: Désignation et : activité de la : Société	: Capital : social	: Part : appar- : tenant : à la : SNCF : (en %)	: Composition du Con- : seil d'Administra- : tion		: Représentation : proposée	
			: Nombre : total : des : membres	: Nombre des : sièges à la : disposition : de la SNCF	: Membres : du : Conseil : d'Admi- : nistra- : tion	: Fonctionnai- : res ou an- : ciens fonc- : tionnaires : de la SNCF
: S.T.A.M. (filiale : automobile de la : Compagnie du Midi)	: 15.000.000	: 95%	: 8	: 6	: 2 : M.M. : BOUFFAN : DEAU : LIAUD	: 4 : M.M. <b>HEUTAS</b> : DARGEOU : PELLARIN : <del>RENAUD</del> : <i>B. Huelot</i>